

VRIGNY (RENÉ VACQUELIN, MARQUIS DE), député en 1789, né à Caen (Calvados) le 25 septembre 1729, exécuté à Paris le 27 juillet 1794, ancien capitaine de cavalerie, grand bailli, fut élu, le 29 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage d'Alençon. Il s'y montra opposé aux réformes, défendit le parlement de Rouen, offrit à la nation une somme de 30,000 livres sans intérêts (8 août), donna sa démission de député le 1^{er} mai 1790, et protesta vivement contre le décret du 9 juin suivant; mais il fut désavoué par la et devant noblesse d'Alençon. Arrêté comme suspect de royalisme, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le jour de la chute de Robespierre; il fit partie de la dernière charrette. Le registre d'écrrou porte: René Vacquelin Vrigny, ex-constituant, ex-noble, 72 ans, né à Vrigny (Orne), demeurant place de l'Indivisibilité, n° 249.

VUILLEFROY (CHARLES-AMÉDÉE DE), sénateur du second empire, né à Soissons (Aisne) le 23 avril 1810, mort à Thury (Oise) le 20 octobre 1878, fit son droit à Paris et entra dans l'administration. Auditeur de 2^e classe au conseil d'Etat (1832), auditeur de 1^{re} classe (1831), maître des requêtes en service extraordinaire (1837) et en service ordinaire (1838), il fut élu, en 1818, conseiller d'Etat par l'Assemblée constituante, maintenu par la Législative, et renommé au conseil d'Etat réorganisé en 1852. Sénateur le 1^{er} juillet 1863, il fit partie du conseil supérieur du commerce et du comité consultatif des chemins de fer, fut mis à la retraite, comme président de section du conseil d'Etat, le 30 octobre 1863, et rentra dans la vie privée en 1870. Chevalier de la Légion d'honneur (6 mai 1835), officier (30 décembre 1855), commandeur (24 août 1859), grand-officier (30 août 1865). On a de lui: *Principes d'administration* (1837), en collaboration avec M. Monnier; *Administration du culte catholique* (1842).

VUILLIER (SIMON), député en 1791 et représentant aux Cent-Jours, né à Qulugey (Doubs) le 10 décembre 1749, mort à une date inconnue, était président du bureau de conciliation à Dole, quand il fut élu, le 31 août 1791, député du Doubs à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 227 voix (404 votants). Il siégea obscurément dans la majorité; son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Il remplit, sous l'empire, les fonctions de juge de paix à Dole, et fut élu, le 11 mai 1813, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Dole, avec 59 voix (89 votants), contre 29 à M. Bouvier. La courte session de cette assemblée mit fin à sa carrière politique.

VUITRY (PAUL-JULIEN-MARIN), député de 1834 à 1848, né à Paris le 24 février 1786, mort à Saint-Douain (è) le 23 juin 1879, entra à l'École des ponts et chaussées, et devint ingénieur dans l'Yonne où il se fixa. Partisan de la révolution de 1830, il fut successivement élu député du 1^{er} collège de l'Yonne (Sous), le 21 juin 1834, par 139 voix (275 votants, 910 inscrits), contre 112 à M. Guichard; le 4 novembre 1837, par 227 voix (333 votants, 390 inscrits); le 2 mars 1839, par 239 voix (305 votants); le 9 juillet 1842, par 213 voix (383 votants, 430 inscrits), contre 166 à M. Guichard; le 1^{er} août 1846, par 316 voix (535 votants, 575 inscrits), contre 187 à M. Guichard. Il prit place dans la majorité ministérielle, parla sur les routes et sur les caisses d'épargne, fut

rapporteur du budget du ministère du Commerce et des Travaux publics en 1839, du budget en 1841, des lois sur le droit d'enregistrement et sur la taxe des lettres, et vota pour le ministère Molé, pour la dotation du duc de Nemours, contre les incompatibilités, pour l'indemnité Pritchard. Maître des Sceaux, conseiller général de l'Yonne depuis 1841, membre du conseil général de l'agriculture, il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

VUITRY (ABOLINE), sénateur du second empire et ministre, né à Sens (Yonne) le 31 mars 1813, mort à Paris le 21 juin 1885, fils du précédent et de dame Amable-Louise Hardy, fut admis à l'École polytechnique, en sortit ingénieur des ponts et chaussées, puis se fit recevoir docteur en droit, et entra au ministère de la Justice et des Cultes, où il devint chef de la 1^{re} section des cultes. Démonstrateur en 1846, il fut nommé, peu après, maître des requêtes au conseil d'Etat (section du contentieux), passa comme sous-secrétaire d'Etat aux finances avec M. Fould (1851), rentra au conseil d'Etat le 25 janvier 1852, et fut appelé, le même jour, aux fonctions de gouverneur de la Banque de France. Le 15 juin 1852, il opina le premier, comme le plus jeune des conseillers de la section du contentieux, sur l'affaire des princes d'Orléans, se prononça pour le droit commun, et fut de la minorité des huit membres qui votèrent contre la suspension de la loi civile. Cet acte d'indépendance ne lui valut qu'une disgrâce mitigée. Commissaire du gouvernement pour défendre les projets de loi devant le Sénat et le Corps législatif, vice-président honoraire du conseil d'Etat (18 octobre 1863), ministre président le conseil d'Etat le 28 septembre 1864, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (15 mars 1862), conseiller général du canton nord de Sens jusqu'en 1870, il se fit remarquer, dans les discussions parlementaires, par de rares qualités de financier et de juriconsulte. « Il avait, dit un historien, l'aspect d'un gentleman anglais ayant blanchi sur les livres; le front bombé; un nez aquilin très fortement prononcé; les sourcils d'ordinaire froncés comme s'il était à la recherche de quelque problème; les lèvres mobiles de l'homme d'étude qui sait parler; au fond n'ayant plus d'illusions, sinon sur les choses, du moins sur les hommes, mais cachant ce dédain secret sous un air aimable, bleu que sans chaleur. » M. Vuitry quitta ses fonctions de ministre président le conseil d'Etat le 16 juillet 1867, fut élevé cinq jours après à la dignité de sénateur, et fut admis à la retraite, comme ministre, le 3 novembre suivant. La révolution du 4 septembre le rendit à la vie privée; il n'exerça plus que les fonctions de président du conseil d'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Il était le beau-frère de M. Germain, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais et député. Grand-croix de la Légion d'honneur (1 août 1867). On a de lui: *Étude sur le régime financier de la France avant la Révolution* (1877).

VYAU DE BAUDREUILLE (PIERRE-GABRIEL), député en 1789, né le 25 juin 1745, mort à Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre) le 27 décembre 1819, était lieutenant-général au bailliage, lorsqu'il fut élu, le 22 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier. Il prêta le serment du Jeu de paume, siégea silencieusement dans la majorité, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

W

WADDINGTON (WILLIAM-HENRY), représentant en 1871, ministre et membre du Sénat, né au château de Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir) le 11 décembre 1826, fils d'un riche manufacturier anglais établi en France depuis 1780, fit ses études au lycée Saint-Louis à Paris, puis à l'université de Cambridge, opta pour la nationalité française, et se consacra à l'étude de l'épigraphie et de la numismatique. En 1850, il parcourut en archéologue l'Asie Mineure, et adressa à l'Institut deux *Mémoires* qui furent couronnés. Dix années plus tard, il se rendit en Grèce et en Syrie pour compléter ses premiers travaux. Au retour, il publia les *Mélanges de numismatique et de philologie* (1861), *l'Édit de Dioclétien établissant le maximum dans l'empire romain* (1864), et fut nommé (1865) membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. En 1868, il continua, pour la partie relative aux inscriptions grecques et latines, le *Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure* de Philippe Lebas. D'opinions indépendantes, il s'était présenté une première fois, le 6 août 1865, comme candidat au Corps législatif dans la 4^e circonscription de l'Alsace, en remplacement de M. Gouffroy de Villeneuve décédé, et avait obtenu, au 1^{er} tour, 3,927 voix sur 20,813 votants, contre 12,442 au candidat officiel, M. Marsaux, 5,840 à M. de Tillancourt, 5,132 à M. de Montesquiou, 1,424 à M. de Lostanges et 961 à M. Levesque. Il se retira avant le scrutin de ballottage. Le 24 mai 1869, il échoua encore avec 5,750 voix, contre 21,425 au député de l'opposition sortant, M. de Tillancourt, et 5,075 à M. de Montesquiou. Sous le ministère Ollivier (1870), il fit partie de la commission de décentralisation présidée par Odilon Barrot. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, M. Waddington fut élu représentant de l'Alsace, le 3^e sur 11, par 69,575 voix (87,823 votants). Il siégea au centre, sans appartenir d'abord à un groupe politique bien tranché, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, fut rapporteur de la loi sur les conseils généraux, se sépara du centre droit pour opiner contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, et se prononça contre le maintien des traités de commerce. Élu, le 8 octobre 1871, membre du conseil général de l'Alsace pour le canton de Neuilly-Saint-Front, il devint président du conseil, et, en cette qualité, fit acte formel d'adhésion à la République conservatrice, dans un banquet offert le 27 août 1872 par le préfet du département. Partisan de la politique de Thiers, il fut appelé par lui à faire partie, comme ministre de l'Instruction publique, du cabinet du 19 mai 1873, et chargé de présenter à l'Assemblée les lois organiques de la République; mais cinq jours plus tard (24 mai), la coalition de tous les partis monarchiques renversa le chef du pouvoir. Le député de l'Alsace rentra alors dans l'opposition. Le 7 novembre, il proposa de réduire à cinq ans la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Il contribua (13 mai 1874) à la chute du cabinet de Broglie, dont il n'avait cessé de combattre les ten-

dances, puis il vota les amendements Wallon et Pascal Duprat ainsi que la Constitution du 25 février 1875. Élu sénateur de l'Alsace le 30 janvier 1876, par 658 voix (921 votants), il prit encore le portefeuille de l'Instruction publique dans le cabinet Dufaure; le ministère des cultes fut alors détaché de celui de l'Instruction publique et réuni au ministère de la Justice, M. Waddington étant protestant. Il déposa à la Chambre des députés un projet de loi modifiant la loi sur l'enseignement supérieur et rendant à l'État la collation des grades (23 mars), prononça, le 3 juin, un discours remarquable à ce sujet, et exposa (14 juin) devant la commission du budget l'ensemble de réformes qu'il préparait dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Le parti catholique se montra très opposé à ses vues. M. Waddington créa des facultés de droit à Douai et à Bordeaux, et fit adopter par la Chambre des députés son projet de loi sur la collation des grades, projet qui fut rejeté au Sénat le 21 juillet 1876, par 144 voix contre 139. M. Waddington, qui avait conservé son portefeuille lorsque M. J. Simon prit la présidence du cabinet (13 décembre 1876), quitta le ministère après l'acte du 16 mai 1877, et vota, le 23 juin suivant, au Sénat, contre la dissolution de la Chambre des députés. Il rentra au pouvoir le 13 décembre 1877, dans le nouveau cabinet Dufaure, comme ministre des Affaires étrangères, assista, en qualité de plénipotentiaire français, au congrès de Berlin, qui s'ouvrit le 13 juin 1878, pour le règlement de la question d'Orient, y soutint la nécessité d'une rectification de frontières entre la Turquie et la Grèce, en fit adopter par le congrès le principe, sans en assurer toutefois l'application, obtint le maintien de *status quo* dans les Lieux-Saints, et refusa toute compensation en Syrie, en Tunisie ou en Égypte, alors que l'Angleterre s'emparait de Chypre, en déclarant qu'il voulait revenir de Berlin « les mains nettes ». De retour à Paris, il rendit compte de sa mission et fut félicité de son attitude par le gouvernement français. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon et la retraite de Dufaure, M. Waddington fut invité par M. Grévy à conserver son portefeuille et à prendre en outre (1^{er} février 1879) la présidence du conseil. Il adopta une politique dont les tendances républicaines parurent exagérées au Sénat et insuffisantes à la majorité de la Chambre des députés. Adversaire des poursuites contre les ministres du 16 mai, il combattit également l'amnistie plénière; d'autre part, il appuya le retour des Chambres à Paris. Comme ministre des Affaires étrangères, il ne cessa de réclamer en faveur de la Grèce, et de travailler à l'accord de la France et de l'Angleterre sur les affaires égyptiennes. La question, tant débattue, de « l'épuration du personnel » provoqua une vive opposition à l'égard du ministère, qui, interpellé le 2 décembre 1879, obtint un vote de confiance. M. Waddington crut néanmoins devoir se retirer le 27 du même mois et fut remplacé aux Affaires étrangères et à la présidence du conseil par M. de Freycinet. Il refusa à ce

moment l'ambassade de Londres, fit un voyage en Italie (1880), et vota au Sénat avec le centre gauche. Rapporteur (juin 1881) du projet de loi sur le scrutin de liste, il conclut au rejet, parla (juillet) sur la loi relative à la gratuité de l'enseignement primaire, s'associa à l'amendement Léon Say sur la loi relative aux prétendants (février 1882), mais ne le représenta pas lorsque la Chambre l'out rejeté, et déclara qu'il voterait contre la loi. En mai 1883, le gouvernement de la République chargea M. Waddington d'assister au couronnement de l'empereur de Russie, Alexandre III, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Le 18 juillet de la même année, il fut nommé ambassadeur à Londres. Réélu, le 6 janvier 1885, sénateur de l'Aisne par 1,056 voix (1,371 votants), M. Waddington n'assista plus que rarement aux séances de la Chambre haute et résida le plus souvent à Londres, où le retenaient ses fonctions d'ambassadeur, et où il eut à mener les délicates négociations relatives aux affaires d'Égypte (1881). Il a été élu, le 16 août 1881, *fellow* honoraire de l'université de Cambridge. Veuf de mademoiselle Luttheroth qu'il avait épousée en 1850, il s'est remarié, en 1874, avec mademoiselle Kling, petite fille de l'un des fondateurs de la République des États-Unis.

WADDINGTON (RICHARD), député depuis 1876, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 22 mai 1838, frère du précédent, dirigea les filatures créées par son grand-père à Saint-Remy-sur-Avre (Eure-et-Loire). Juge au tribunal de commerce de Rouen (1861-1873), il organisa, lors de la guerre de 1870, l'artillerie de la garde mobilisée de Rouen, fut nommé capitaine, et décoré. Conseiller d'arrondissement du 1^{er} canton de Darnétal (8 octobre 1871), membre de la chambre de commerce de Rouen (1872), il fut élu, le 20 février 1876, député de la 3^e circonscription de Rouen par 11,621 voix (16,781 votants, 23,445 inscrits), contre 5,192 à M. Dezel d'Esneval. Il prit place au centre gauche, dont il devint secrétaire, se mêla à un certain nombre de discussions, et fut des 363 qui refusèrent le vote de confiance au cabinet du 16 mai. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 11,854 voix (19,614 votants, 23,773 inscrits), contre 7,621 à M. Delamarre-Deboutville, candidat du gouvernement, il reprit sa place à gauche, soutint le ministère Dufaure, fut membre de la commission des chemins de fer, de la commission des douanes, et défendit à la tribune le système protectionniste. Successivement réélu, le 21 août 1881, par 12,626 voix (14,473 votants, 23,786 inscrits) contre 1,011 à M. Cord'homme radical, et, le 4 octobre 1885, au scrutin de liste, sur la liste opportuniste de la Seine-Inférieure, le 5^e sur 12, par 80,133 voix (149,546 votants, 195,467 inscrits), il a continué de siéger au centre gauche, a pris la parole sur les traités de commerce, sur les chemins de fer, sur les questions ouvrières, sur les tarifs douaniers applicables à l'Indo-Chine, a soutenu la politique opportuniste, s'est prononcé contre l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

WALTERLÉ (JEAN-PIERRE-VINCENT), député en 1791, né à Heimspring (Haut-Rhin) le 4 avril 1761, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 13 octobre 1831, « fils de Vincent Walterlé et d'Anne-Marie Walterlé », était avocat à Heimspring au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint membre du directoire du Haut-Rhin (17 juillet 1790), et fut élu, le 2^e septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 7, par 212 voix (198 votants). Il fut membre du comité de l'agriculture, et ne joua qu'un rôle très effacé. Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Réélu administrateur du Haut-Rhin le 21 avril 1794, puis haut-juré de ce département, il se rallia au 13 brumaire et fut nommé conseiller de préfecture du Haut-Rhin le 9 germinal an VIII. Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mise à la retraite, le 23 juin 1837.

WAGRAM (PRINCE DE). — Voy. BERTHIER.

WALDECK-ROUSSEAU (RENÉ), représentant du peuple en 1818, né à Avranches (Manche) le 27 septembre 1800, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 17 février 1882, fit son droit à Paris et se fit inscrire au barreau de Nantes, où il acquit une brillante réputation. Adversaire constant de la politique de Louis-Philippe, membre de la Société des droits de l'homme, il fut élu, le 23 avril 1819, représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 13, par 86,329 voix (121,699 votants, 153,491 inscrits). Il prit place à la gauche modérée, soutint le général Cavaignac, fut membre et rapporteur de diverses commissions, et vota pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Il ne se représenta pas à la Législative, et échoua, comme candidat d'opposition, au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure, le 29 février 1852, avec 2,300 voix, contre 7,626 à l'élu officiel, M. Ferdinand Favre, 309 à M. de Sesmaisons et 181 à M. Braheix. Il défendit, sous l'Empire, nombre de journaux poursuivis, contribua à l'organisation d'une école industrielle pour les enfants pauvres, fut nommé maire de Nantes en août 1870, échoua comme candidat à l'Assemblée nationale dans la Loire-Inférieure, le 8 février 1871, avec 31,569 voix sur 95,897 votants, fut décoré de la Légion d'honneur le 29 décembre suivant, et ne rentra plus dans la vie politique.

WALDECK-ROUSSEAU (PIERRE-MARIE-ERNEST), député de 1879 à 1889 et ministre, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 2 décembre 1816, fils du précédent, se fit inscrire au barreau de Nantes, et fut élu, le 6 avril 1879, député de la 1^{re} circonscription de Rennes, par 8,703 votants, 21,902 inscrits, contre 231 à M. Fouquier, en remplacement de M. Roger-Marvaise nommé sénateur. Il prit place à l'Union républicaine, déposa un projet de réforme sur la magistrature, et, en janvier 1880, fut nommé rapporteur de diverses propositions analogues et du projet déposé sur le même sujet par M. Cazot, ministre de la Justice. En cette qualité, il prononça devant la Chambre plusieurs discours remarquables, et prit une part importante, en 1883, à la discussion de la loi

Martin-Feuillée qui fit aboutir ces projets. Il avait été réélu, le 21 août 1881, par 8,800 voix (13,863 votants, 17,796 inscrits), contre 4,192 à M. de Bourgerel et 643 à M. Chabert. Le 11 novembre suivant, il accepta le portefeuille de l'Intérieur dans le cabinet Gambetta, et tomba avec le « grand ministère » le 29 janvier 1882. Il reprit le portefeuille de l'Intérieur augmenté des cultes dans le 2^e cabinet Ferry, le 21 février 1883, fut alors remplacé par M. Gerville-Réache, comme rapporteur de la loi sur la réforme de la magistrature, parla au Sénat (mars 1883) sur le droit d'association et sur les sociétés de secours mutuels, forma, au ministère de l'Intérieur, une commission chargée d'étudier la participation des ouvriers aux bénéfices, fit rejeter (mai) la nomination d'une commission parlementaire chargée de surveiller le fonctionnement des syndicats professionnels et revendiqua pour le gouvernement la responsabilité de cette surveillance, fit repousser (juillet) la demande d'amnistie en faveur des condamnés de Montcau-les-Mines, et (novembre) la proposition Anatole de la Forge sur la mairie centrale de Paris, appuya (février 1884) la publicité des séances des conseils municipaux, défendit (mars) la loi sur les manifestations séditieuses, repoussa (octobre), au nom du gouvernement, l'élection du Sénat à deux degrés, et l'attribution à tous les conseillers municipaux de la qualité d'électeurs sénatoriaux, combattit (décembre) la proposition Floquet demandant l'élection du Sénat au suffrage universel, et ne put empêcher la Chambre d'adopter cette proposition par 267 voix contre 250; la Chambre se déjugea d'ailleurs quelques jours après, et repoussa l'amendement Floquet par 280 voix contre 227. En février 1885, il fit rejeter le contre-projet Béranger tendant à substituer à la relégation des récidivistes des aggravations de peines, et quitta le pouvoir avec le cabinet tout entier le 5 avril suivant, après le désastre de Lang-Son. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine d'Ille-et-Vilaine, il fut réélu député, au second tour (18 octobre), le 9^e et dernier, par 63,671 voix (124,652 votants, 153,125 inscrits). Il reprit sa place à la gauche républicaine, déclara (septembre 1886), dans un discours à un comice d'agriculteurs d'Ille-et-Vilaine, que « la plus simple tentative d'amélioration sociale est d'un plus haut intérêt que la plupart des problèmes de scolastique républicaine où il semble qu'on se complaise à se débattre », critiqua (janvier 1888) les tergiversations de M. Sarricn, ministre de l'Intérieur, sur l'installation du préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville, après l'attitude du conseil municipal lors de l'élection du nouveau président de la République (décembre précédent), souligna (juin) la faiblesse de M. Floquet dans l'affaire du maître socialiste de Carcassonne, et se prononça pour la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, contre l'expulsion des primes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

WALDNER DE FREUNSTEIN (GODEFROY), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 28 février 1757, mort à Mulhouse le 4 octobre 1818, « fils de

François-Louis Waldner de Freunstein de Schweighausen, mestre de camp de cavalerie, et de Wilhelmine-Auguste-Éléonore-Sophie de Bergheim », propriétaire, et conseiller général du canton de Sautz, fut élu, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du Haut-Rhin au Corps législatif. Il adhéra en 1814 à la déchéance de l'empereur et ne fit pas partie d'autres assemblées.

WALDNER DE FREUNSTEIN (ÉDOUARD, COMTE), sénateur du second empire, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 24 mai 1783, mort à Paris le 3 avril 1879, fils du précédent, suivit la carrière des armes, débuta en Espagne dans les dragons, fut envoyé en 1812 à la grande armée, et, promu capitaine de cuirassiers, fit la campagne de Russie, et fut blessé à la Moskowa et pendant la retraite. Chef d'escadron lors de la campagne de Saxe, il ne fut nommé colonel du 10^e cuirassiers que le 27 mars 1834. Général de brigade en 1841, général de division le 3 janvier 1851, il reçut peu après le commandement de la 6^e division militaire (Strasbourg), qu'il exerça jusqu'à son passage dans la section de réserve en 1863. Le 7 mai de cette dernière année, il fut nommé sénateur. Admis à la retraite comme général de division, le 10 octobre 1878, M. Waldner de Freunstein était grand-officier de la Légion d'honneur du 24 décembre 1863 et grand-croix du 12 août 1866.

WALEWSKI (FLORIAN-ALEXANDRE-JOSEPH, COLONNA, COMTE), sénateur, ministre, député de 1865 à 1868, né au château de Valowice, près de Varsovie (Pologne) le 4 mai 1810, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 27 septembre 1868, fils de Napoléon I^{er} et de la comtesse Walewska, de noblesse polonaise, fut élevé à Genève, revint en Pologne en 1824, refusa d'entrer dans l'armée russe, et, surveillé de près par la police russe, parvint à s'embarquer pour l'Angleterre. De là il se rendit à Paris d'où son extradition fut refusée au gouvernement russe par le ministère Villèle. Chargé, en 1830, d'une mission secrète en Pologne par Louis-Philippe, il se battit, en 1831, pour la cause de l'indépendance polonaise, fut délégué à Londres par le gouvernement insurrectionnel pour solliciter l'appui de l'Angleterre, et, après la prise de Varsovie, vint à Paris, se fit naturaliser Français, et fut nommé officier d'ordonnance du maréchal Gérard. Ayant perdu sa femme, après deux ans de mariage, il demanda à être envoyé en Afrique et fut nommé capitaine dans la légion étrangère; il passa ensuite au 2^e chasseurs d'Afrique et devint directeur des affaires arabes à Uran. De retour en France, il passa capitaine au 4^e hussards, donna sa démission en 1837, et se fit connaître comme publiciste et comme auteur dramatique. *L'École du monde ou la coquette sans le savoir*, comédie représentée au Théâtre-Français le 8 janvier 1840, n'eut qu'un succès d'estime; la même année, il vendit son journal, *le Messager des Chambres*, à M. Thiers qui l'envoya en mission auprès de Méhomet-Ali pour obtenir son consentement au traité de Londres; le ministre Guizot l'attacha ensuite à la légation de Buenos-Ayres. Après son élection à la présidence de la République, le prince Louis-Napoléon le nomma (1849) ministre plénipotentiaire à Florence, ambassadeur à Naples, à Madrid et à Londres, où il négocia habilement la reconnaissance du second empire par le cabinet anglais. Élevé à la dignité de sénateur le

26 avril 1855, il succéda, le 7 mai suivant, à M. Drouyn de Lhuys, comme ministre des Affaires étrangères, et, en cette qualité, présida le congrès de Paris après la guerre de Crimée et signa le traité du 30 mars 1856. Remplacé par M. Thouvenel le 3 janvier 1860, il fut nommé membre du conseil privé, puis, le 23 novembre suivant, ministre d'Etat avec la direction des Beaux-Arts; il présenta un projet de loi sur la propriété artistique et littéraire, donna sa démission de ministre le 22 juin 1863, et sa démission de sénateur en 1865, pour se faire élire député au Corps législatif, le 29 août 1865, dans la 2^e circonscription des Landes, en remplacement de M. Corta, démissionnaire en sa faveur; il fut élu par 24,204 voix (23,295 votants, 39,468 inscrits). L'empereur le destinait à remplacer à la présidence de la Chambre M. de Morny décédé, et il le nomma même à ces hautes fonctions, avant que son élection eût été validée. Le nouveau président parut incliner vers le régime parlementaire, et montra vis-à-vis de l'opposition une impartialité qui déplut à M. Rouher. Sur son refus de rappeler à l'ordre M. Thiers, la majorité souleva un tumulte, et M. Walewski donna sa démission de député (avril 1867). Il entra au Sénat, présenta M. Emile Ollivier à l'empereur; mais cette entrevue n'ayant pas amené le résultat espéré, il parut renoncer à la politique active, et alla faire un voyage en Allemagne. Il mourut à Strasbourg, en revenant en France. L'Etat accorda à sa veuve, fille du prince Poulatowski, une pension de 20,000 francs. M. Walewski avait reconnu un fils qu'il avait eu de Mlle Rachel. Grand-croix de la Légion d'honneur (3 mars 1856), membre libre de l'Académie des beaux-arts depuis 1857.

WALFERDIN (FRANÇOIS HIPPOLYTE), représentant du peuple en 1848, né à Langres (Haute-Marne) le 8 juin 1795, mort à Paris le 25 janvier 1880, entra fort jeune dans l'administration des douanes, et passa dans le service du trésor, section du contrôle des poids et mesures. Ami d'Arago, il étudia avec ce savant différentes questions de physique, prit part au forage du puits du Grenelle, inventa le thermomètre à maxima et à déversement, et chercha à établir la loi de variation croissante de la température à l'intérieur de la terre, loi que les récentes découvertes ont radicalement modifiée. Il imagina aussi l'hypsomètre, l'hydrolocomètre ou sonde marine et divers autres instruments ingénieux. Ses travaux lui méritèrent la croix de la Légion d'honneur en 1811; il était alors chef de bureau dans l'administration des douanes. Très libéral, il devint, en 1818, commissaire du gouvernement provisoire dans la Haute-Marne, mais ses fonctions administratives le firent renoncer à cet emploi. Élu, le 23 avril 1818, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 7, par 31,715 voix (67,200 votants, 78,579 inscrits), il donna sa démission de chef de bureau, siégea à gauche, parmi les modérés, fit partie du comité du commerce et de l'industrie, et signa (26 mai 1818) la demande en vertu de laquelle les noms des représentants furent désormais inscrits au *Moniteur* avec leurs votes; cette demande eut lieu à l'occasion de la proposition Dornès sur le bannissement de la famille d'Orléans, adoptée par 631 voix contre 63. Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, pour l'abo-

lition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome. Adversaire de la politique de l'Élysée, il ne se représenta pas à la Législative, et fut porté par l'opposition, le 22 juin 1857, comme candidat au Corps législatif dans la première circonscription de la Haute-Marne, où il échoua avec 240 voix contre 24,035 à l'élui, M. de Lespérut, candidat du gouvernement. Il entra alors dans la vie privée. A sa mort, il a laissé une belle collection de Fragonard et deux bustes de Houdou (Diderot et Mirabeau) qui furent donnes au musée du Louvre. Il a publié en 1828 une édition des *Œuvres de Diderot*, Chevalier de la Légion d'honneur (1811).

WALLART (LOUIS-JOSEPH), député en 1791, né à Aux-le-Château (Pas-de-Calais) en 1715, mort à une date inconnue, négociant, fut nommé en juillet 1790 administrateur du département. Ami intime de Carnot, il fut élu, le 30 août 1791, le 3^e sur 11, par 447 voix (612 votants), député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative. Il siégea obscurément dans la majorité, et devint ensuite (germinal an V) juge dans le Pas-de-Calais.

WALLON (HENRI-ALEXANDRE), représentant en 1819 et en 1871, membre du Sénat, né à Valenciennes (Nord) le 23 décembre 1812, entra à l'École normale en 1831, et reçut agrégé d'histoire en 1834, suivit la carrière de l'enseignement. Professeur à Louis-le-Grand (1831) et au collège Rollin, il fut nommé en 1840 maître de conférences à l'École normale, et suppléa en 1846 Guizot à la Sorbonne. Après la révolution de février, M. Schœlcher le fit désigner comme secrétaire de la commission pour l'abolition de l'esclavage; M. Wallon avait publié, l'année d'avant, une *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*. Cette situation lui valut d'être élu par la Guadeloupe, avec 11,582 voix (33,734 votants), deuxième représentant suppléant à la Constituante. Il ne fut point appelé à siéger dans cette assemblée, et fut élu (13 mai 1849) représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 9^e sur 24, par 92,290 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Il fit partie de la majorité conservatrice, et opta pour l'expédition de Rome; mais il se sépara de ses amis à l'occasion de la loi du 31 mai 1850, restrictive du suffrage universel, et donna sa démission de représentant; il fut remplacé, le 3 novembre 1850, par le général de la Hitte. Nommé, la même année, professeur d'histoire moderne à la Sorbonne, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il resta, pendant la durée de l'Empire, à l'écart des affaires publiques. Aux élections du 8 février 1871, le Nord l'envoya, le 26^e sur 23, à l'Assemblée nationale, par 181,217 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits). Il prit place au centre droit, vota pour la paix, pour les prières publiques, pour le retour du parlement à Paris, pour le maintien de l'état de siège, et, catholique fervent, fut de ceux qui blâmèrent l'attitude du gouvernement dans la question du pouvoir temporel. Il avait, lors de la convention assurant la libération anticipée du territoire, déposé un ordre du jour qui déclarait que « Thiers avait bien mérité de la patrie »; il vota cependant, le 21 mai 1873, pour la démission du chef du pouvoir

exécutif. Après avoir soutenu le ministère de Broglie, il se rapprocha du centre gauche, et fonda avec quelques dissidents du centre droit le groupe qui porta son nom. Ce fut l'époque la plus importante de sa vie politique. M. Wallon présenta, lors de la discussion de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics, un amendement conçu en ces termes : « Le président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. » Il le soutint à la tribune, s'attacha à montrer la nécessité de rétablir un gouvernement déterminé et adjura l'Assemblée d'organiser en fait la République. Cet amendement célèbre fut voté, le 30 janvier 1875, à une seule voix de majorité. Ce fut le point de départ de l'adoption des lois constitutionnelles. M. Wallon se mêla aux débats qu'elles soulevèrent. Le 10 mars, il accepta le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, créa une faculté de médecine à Lille, une faculté de droit à Lyon, et eut à prendre la parole dans la grave question de la liberté de l'enseignement supérieur ; les républicains lui reprochèrent d'avoir sacrifié les droits de l'Etat et d'avoir défendu l'institution du jury mixte, favorable aux universités catholiques libres ; la loi fut promulguée le 26 juillet 1875. Lors des élections des sénateurs inamovibles, M. Wallon fut porté sur la liste des droites ; il ne passa qu'au 2^e tour de scrutin, le 13 décembre 1875, le 72^e sur 75, avec 372 voix (632 votants). Il quitta le ministère, le 10 mars 1876, avec M. Buffet, fit partie, au Sénat, du groupe dit constitutionnel, s'abstint lors du vote sur la dissolution de la Chambre (juin 1877), et parut fréquemment à la tribune, pour défendre les intérêts des catholiques, quand vinrent en discussion les projets de loi Ferry sur l'enseignement supérieur. Il s'opposa à la laïcisation des écoles congréganistes de Paris, se plaignit (janvier 1880) de l'exclusion systématique des évêques du conseil supérieur de l'Instruction publique, proposa (juin 1881), à la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, un amendement autorisant les ministres des cultes non munis du brevet de capacité à ouvrir des écoles dans les communes où il n'existe pas d'écoles confessionnelles (rejeté), n'eut pas plus de succès (juillet 1883) pour son amendement au projet de réforme de la magistrature demandant de procéder dans chaque cour par l'élimination des magistrats les plus âgés, parla (juillet 1884), au Congrès, contre la révision des lois constitutionnelles, se prononça contre le divorce, contre les crédits du Tonkin, vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), et s'abstint sur le projet de loi Lisboame restrictif de la liberté de la presse, et sur la procédure de la haute-cour contre le général Boulanger. Doyen de la faculté des lettres du 17 mars 1876, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres depuis 1873, M. Wallon est commandeur de la Légion d'honneur depuis le 24 décembre 1886. En 1878, il reçut une médaille d'or pour un sauvetage aux bains de mer des Petites-Dalles (Seine-Inférieure). On a de lui : *Géographie politique des temps modernes* (1839) ; *De l'esclavage dans les colonies* (1847) ; la *Sainte Bible résumée dans son histoire et dans ses enseignements*. — *De la croyance due à l'Evangile* (1858) ; *Du monothéisme chez les races sémitiques* (1859) ; *Jeanne d'Arc* (1860), qui obtint à la fois le grand prix Gobert

et un bref pontifical ; *Epîtres et Evangiles* (1863) ; les *Saints Evangiles*, traduction tirée de Bossuet ; la *Vie de Jésus et son nouvel historien*, réponse à M. Renan ; *Richard II* (1861) ; la *Terreur* (1873) ; *Saint Louis et son temps* (1875) ; *Histoire du tribunal révolutionnaire* (1877) ; *Les Représentants en mission* (1880), etc.

WALSH DE SERRANT (THÉODALD-GATHIER-PHILIPPE-JOSEPH-PIERRE, COMTE), né à Londres (Angleterre) le 28 février 1796, mort à Paris le 18 août 1836, fils du comte Ant-luc-Joseph-Philippo Walsh de Serrant et de dame Charlotte-Elisabeth-Marie-Louise de Rigaud de Vaudreuil, était propriétaire et conseiller général de Malno-et-Loire où il habitait le château de Serrant qu'il avait fait restaurer à grands frais, lorsqu'il fut élevé à la dignité de pair de France, le 11 septembre 1835. Il mourut moins d'un an après.

WANDELAINCOURT (HUBERT-ANTOINE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rupt-en-Voivre (Meuse) le 28 avril 1731, mort à Belleville (Meuse) le 30 décembre 1819, entra dans les ordres, et devint préfet du collège royal de Verdun, puis précepteur des fils du duc de Clermont-Tonnerre. Ce dernier lui fit obtenir ensuite une place de sous-directeur à l'Ecole militaire ; mais Wandelaincourt quitta bientôt cette situation et fut promu curé de Planrupt, diocèse de Châlons-sur-Marne. Partisan de la Révolution dans laquelle il ne voyait « qu'un moyen de faire refleurir la belle latinité », il prêta le serment ecclésiastique, fut élu, le 23 mars 1791, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, et, le 4 septembre 1792, premier député suppléant de ce département à la Convention, par 151 voix sur 405 votants. Appelé à siéger dès le début, en remplacement de M. Drevon non acceptant, il siégea parmi les modérés, et répondit au 3^e appel nominal, dans le procès du roi : « Je demande que le ci-devant roi soit banni après la guerre. » Il s'abstint sur l'appel et se prononça pour le suris. Il abjura, comme beaucoup d'autres, ses fonctions de prêtre, mais refusa d'assister à la fête de la Raison à Notre-Dame le 10 novembre 1793. Élu, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Haute-Marne, avec 153 voix sur 216 votants, et par le département de l'Aveyron avec 170 voix sur 269 inscrits, il opta pour la Haute-Marne, ne prit part à aucun débat important, et sortit du Conseil en l'an VI. Nommé ensuite garde-magasin du Timbre, puis employé à la Bibliothèque nationale, il revint sa démission d'évêque au Concordat, accepta les fonctions de curé de Monthar, et finit par se retirer dans la maison de campagne qu'il possédait à Bolleville près de Verdun. On a de lui : *Cours de philosophie, d'histoire naturelle et de morale* ; *Histoire des Arts* ; *Cours d'éducation à l'usage des demoiselles et des jeunes gens qui ne veulent pas apprendre le latin*, etc.

WANGEN DE GÉROLDSECK (LOUIS-GONZAGUE-FRANÇOIS-DOMINIQUE-LÉOPOLD, BARON), député de 1824 à 1831, né à Hagnenau (Bas-Rhin) le 22 janvier 1760, mort à Strasbourg (Bas-Rhin) le 16 octobre 1836, propriétaire à Strasbourg et conseiller général, fut successivement élu député du 1^{er} arrondissement électoral du Bas-Rhin (Saverne), le 25 février 1824, par 201 voix (210 votants, 219 inscrits) ; le 17 novembre 1827, par 106 voix (146 votants, 165 inscrits), contre 40 à M. Florent Saglio ; le 23 juin 1830, par 86 voix (126 votants, 128 inscrits), contre 39 au

baron Rodler. M. Wangon de Géroldseck siégea constamment au centre, ne prit jamais la parole, vota pour les ministres, et refusa de signer l'Adresse des 221. Il ne se représenta pas aux élections de 1831.

WAREIN (JEAN-FRANÇOIS-LOUIS), député de 1830 à 1842, né à Hazebrouck (Nord), le 30 août 1783, mort à Hazebrouck le 18 janvier 1865, propriétaire, entra comme sous-lieutenant dans la garde nationale d'Hazebrouck, passa major, fut nommé conseiller municipal en 1813, puis conseiller d'arrondissement, administrateur des hospices, adjoint, maire (1822-1831), et fut élu, le 21 octobre 1830, député du 2^e arrondissement électoral du Nord (Hazebrouck) par 116 voix (223 votants, 312 inscrits) contre 71 au député sortant, M. de Murat, dont l'élection avait été annulée. Il siégea au centre ministériel, « non qu'il soit un méchant homme, ou un ambitieux, ou un intrigant, dit un biographe de l'époque, mais parce que son tempérament ou la portée de son esprit ne lui permettent pas d'être autre chose. » Successivement réélu, le 5 juillet 1831, par 214 voix (222 votants, 735 inscrits); le 21 juin 1831, par 259 voix (183 votants, 706 inscrits), contre 227 à M. Alban de Villeneuve; le 4 novembre 1837, par 329 voix (636 votants, 756 inscrits); le 2 mars 1839 par 316 voix sur 681 votants, il vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'ajonction des capacités, et ne se représenta pas aux élections de 1842. Il vécut désormais dans la retraite, et, par testament, légua en mourant à la ville d'Hazebrouck le tiers de sa fortune.

WAREL (JEAN-BAPTISTE-ETIENNE DE), député en 1789, né à Charly (Aisne) en 1721, mort à Beauvais (Oise) le 6 décembre 1793, entra dans les ordres, et fut nommé curé de Marolles le 5 juin 1754. Il était d'une haute stature et d'aspect imposant; un passeport lui donna, à 70 ans, une taille de 5 pieds 11 pouces (1^m935), des cheveux et sourcils noirs, un visage plein, un front large, etc. Elu, le 13 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Villers-Cotterets, il se montra partisan de la réunion des trois ordres, vota silencieusement avec la majorité, et prêta le serment ecclésiastique le 3 janvier 1791. De retour à sa cure après la session, il fut nommé officier public de Marolles (7 novembre 1792), et fut délégué particulièrement aux mariages, dont il signa ainsi les actes sur les registres; DE WAREL, *citoyen curé, officier public*. Aux approches du 1^{er} novembre 1793, les habitants le pressaient de céder les offices de la Toussaint comme les années précédentes; il répondit qu'il ne ferait rien sans l'autorisation du district. Une pétition fut immédiatement envoyée au district de Crépy-en-Yalois, et, le 3 octobre au soir, le commissaire, qui était l'un des officiers municipaux, rapporta une réponse favorable. Le lendemain, le curé venait de finir la messe, quand deux gendarmes l'arrêtèrent, et l'emmenèrent à Beauvais où il fut interné à l'hospice; la prétendue réponse du district de Crépy était fautive. La municipalité de Marolles réclama son curé, à qui la liberté allait être rendue, quand il fit une chute dans l'escalier de l'hospice, se brisa la jambe, et mourut quelques heures après; il avait 72 ans.

WARENGHIEN DE FLORY (LOUIS-JOSEPH-MARIE, BARON), représenté tant à la Chambre des

Cent-Jours, né à Douai (Nord) le 11 mars 1744, mort à Douai le 11 janvier 1824, x fils de Louis-Joseph Warenguien, conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France, en la chancellerie près la cour du parlement de Flandre, et de dame Angélique-Henriette-Joséphine Cuvelier, fit ses études et son droit à Douai, et fut reçu avocat au parlement de Flandre en 1761. Conseiller au parlement quatre ans après, suspendu lors de l'édit du chancelier Maupeou (août 1771), il fit partie du conseil supérieur qui remplaça le parlement de Douai, et fut réintégré dans son siège de conseiller au rétablissement des parlements (23 novembre 1771). Chargé de la rédaction du cahier des doléances de la noblesse en 1788, il devint, en 1790, après la suppression des parlements, procureur général syndic du département du Nord, puis, le 15 février 1792, commissaire du roi près le tribunal criminel du département. Ces fonctions ayant été supprimées par la loi du 8 août 1792, il se renferma dans ses attributions d'administrateur des hospices, fut arrêté comme suspect sous la Terreur, remis en liberté après le 9 thermidor, et nommé agent national en Belgique. De retour en France en 1795, il devint procureur-général syndic du département du Nord, et dut résigner ses fonctions en octobre de la même année, comme parent d'émigré. Lui-même fut inscrit sur la liste, mais parvint à s'en faire rayer. Nommé, en l'an VIII, membre et président du conseil général du Nord, il fut appelé, le 13 novembre 1803, aux fonctions de premier président par intérim de la cour d'appel de Douai, fut créé chevalier de la Légion d'honneur (29 mai 1810), chevalier de l'Empire (16 décembre suivant), et baron (15 février 1813). En 1811, les deux collèges électoraux de Douai et de Lille l'avalent élu candidat au Corps législatif, et, la même année, il avait été nommé procureur général près la cour de Douai. Premier président à la même cour (14 mai 1813), il conserva ses fonctions sous la Restauration, et fut élu, le 12 mai 1815, représentant du grand collège du Nord à la Chambre des Cent-Jours, par 93 voix sur 59 votants. La seconde Restauration le priva de ses fonctions judiciaires, et finit par lui accorder, sans l'honorariat, une pension de 6,000 francs. Membre de la Société d'agriculture du Nord.

WARNIER (ACCUSSE-HERBERT), représentant en 1871, né à Rocroi (Ardennes) le 8 janvier 1810, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 15 mars 1875, fit ses études médicales à Paris et à l'hôpital militaire de Lille, fut nommé chirurgien sous-aide à Douai (1832), et fut envoyé à Oran lors du choléra de 1831. Commissaire-adjoint du consulat de France à Mascara en 1837, membre de la commission scientifique de l'Algérie en 1840, agent politique après la campagne du Maroc en 1841, il fut directeur des affaires civiles d'Oran et membre du conseil du gouvernement de l'Algérie en 1843 et 1849. Rendu à la vie privée, il fonda l'année suivante le journal *l'Atlas* qui fut supprimé au coup d'Etat. Il créa alors un grand établissement agricole sur les bords de l'ancien lac Alloua, et contribua de ses deniers à l'expédition de M. Henri Duveyrier dans le Sahara et chez les Touaregs. Adversaire de la politique impériale, il chercha à combattre le gouvernement en Algérie, et publia à ce propos diverses brochures. Préfet d'Alger le 5 septembre 1870, il donna sa démission pour se porter candidat à l'Assemblée

nationale, et échoua, à Alger, le 17 février 1871, avec 5,058 voix sur 32,657 inscrits. Mais il fut élu, dans le même département, le 11 juillet suivant, en remplacement de Garibaldi démissionnaire, par 6,033 voix. Il prit place à gauche, vota *contre* la pétition des évêques, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie et mourut au cours de la législature. Conseiller général de la province d'Alger depuis août 1870, officier de la Légion d'honneur depuis 1811.

WARNIER (Jules), représentant en 1871, né à Reims (Marne) le 26 août 1826, cousin du précédent, manufacturier dans sa ville natale, fonda une société industrielle qui prospéra rapidement, devint juge au tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce, conseiller municipal, appuya la réforme économique de 1860 dans le sens de la liberté commerciale, et se fit remarquer par son dévouement pendant l'invasion allemande. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 8, par 89,863 voix (68,852 votants, 112,180 inscrits), il prit place à la gauche républicaine, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon et *pour* les lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux élections suivantes.

WARTEL (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Lille (Nord) le 30 octobre 1724, mort à Lille le 30 décembre 1805, avocat dans sa ville natale, fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Lille. Il prêta le serment du Jeu de paume, fut adjoint au doyen des communes, fut député vers la chambre du clergé, demanda un passeport illimité (11 novembre 1789), donna sa démission le lendemain, et fut remplacé par Poutrain, le 23 mars 1790. Sa carrière politique n'a pas laissé d'autres traces.

WARTELLE. — Voy. HERLINCOURT (BARON D').

WARTELLE-DÉRETZ (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), représentant en 1819 et en 1871, né à Douai (Nord) le 3 avril 1804, mort à Arras (Pas-de-Calais) le 25 juillet 1884, propriétaire à Arras, fut porté, aux élections du 13 mai 1819, sur la liste des candidats monarchistes à l'Assemblée législative dans le Pas-de-Calais, et élu représentant de ce département, le 14^e sur 15, par 74,015 voix (129,691 votants, 191,088 inscrits). Il siégea à droite et opta avec la majorité antirépublicaine, *pour* l'expédition de Rome, *pour* la loi Falloux-Farieu sur l'enseignement. Membre du conseil général du Pas-de-Calais, adjoint au maire d'Arras, administrateur des hospices, il ne brigua aucune fonction politique sous l'Empire, et fut réélu, le 8 février 1871, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 15, par 139,356 voix (149,532 votants, 206,432 inscrits). Il prit encore place à droite, et se prononça *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la dissolution, *pour* la chute de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, la loi des maires, *contre* l'amendement Wallon et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux

élections suivantes. Chevalier de la Légion d'honneur.

WASSEIGE (JEAN-BAPTISTE-NAVIER-JOSEPH GUSTAVE), député au Corps législatif, né à Namur (Belgique) le 21 mars 1762, mort le 13 juin 1823, avocat à Namur, puis agent de l'évêque de Liège, fut dénoncé à la Convention pour ses sentiments douteux à l'égard de la République. Rallié au 18 brumaire et nommé conseiller général, il fut élu, le 13 février 1803, par le Sénat conservateur, député du département de Sambre-et-Meuse au Corps législatif. Il en sortit en 1812.

WATELIER (JACQUES-REMALE), représentant aux Cent-Jours, né à Wasigny (Aisne) le 12 octobre 1756, mort à une date inconnue, « fils de maître Jean-Baptiste Watelier, notaire royal, et de demoiselle Marie-Simonne Merlin », se fit recevoir avocat en 1780. Avoué et suppléant près le tribunal de district de Reims en 1790, il devint, en 1792, administrateur du district de Reims, puis agent national, défenseur officieux, juge suppléant au tribunal de Reims en l'an VIII, et fut nommé, en 1800, président du tribunal civil de cette ville. Le 10 mai 1815, l'arrondissement de Reims l'élut représentant à la chambre des Cent-Jours par 47 voix sur 73 votants, contre 25 à M. Paulin, procureur impérial. M. Watelier ne fit pas partie d'autres assemblées. Il mourut probablement en 1816, car, à cette date, il ne figure plus à l'*Almanach royal* comme président du tribunal de Reims.

WATTEBLÉD (AMABLE-JOSEPH-DÉSIRÉ), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 15 janvier 1792, mort à Arras (Pas-de-Calais) le 26 janvier 1871, exerça pendant plusieurs années les fonctions de notaire. Conseiller d'arrondissement, membre du conseil général du Pas-de-Calais pour le canton du Pas, il fut un des promoteurs, dans sa région, d'un pétitionnement pour le rétablissement de l'Empire. Désigné comme candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 5^e circonscription du Pas-de-Calais, il fut élu député, le 29 février 1852, par 11,644 voix (28,924 votants, 31,309 inscrits), contre 9,005 à M. Cardon de Montigny, ancien représentant, et 5,012 à M. Legouve-Demuneques. M. Wattebled s'associa au rétablissement de l'Empire, appartint à la majorité dynastique, et obtint sa réélection, toujours comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 25,907 voix (26,487 votants, 34,535 inscrits), contre 902 à M. de Thiévy et 178 à M. Legouve-Demuneques. Aux élections du 4 juin 1863, il perdit l'appui de l'administration. La circulaire électorale qu'il publia à ce moment jette un jour curieux sur les mœurs politiques du second empire. Candidat officiel en 1852 et en 1857, M. Wattebled avait eu la presque unanimité des voix dans sa circonscription. Mais M. Wattebled avait déplu à l'administration impériale et il en fit l'aveu dans sa circulaire: « J'aurais désiré que la « politique gouvernementale tendit plus résolument à faire restituer au Saint-Père la « partie du domaine temporel que le roi de « Piémont lui a si injustement pris. » En vain fit-il appel « au sens droit et à l'indépendance des électeurs » (sic); ceux-ci qui, en nommant M. Wattebled, en 1852 et 1857, n'avaient nommé que le candidat officiel, s'éloignèrent de lui quand il eut perdu cette qualité.

M. Watbled n'obtint plus, dans la 4^e circonscription du même département, que 2,266 voix, contre 15,221 à l'élu officiel, M. d'Hérambault et 7,335 à M. Degouye-Denucques. M. Watbled ne cessa pas de s'intéresser aux affaires publiques: peu de jours avant sa mort, il siégeait comme suppléant au conseil de préfecture.

WAUTELÉE (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 9 mars 1762, mort à Bruxelles (Belgique) le 21 janvier 1848, accusateur public à Bruxelles, fut élu, le 25 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents par le département de la Dyle. Il ne s'y fit pas remarquer, et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Rallié au 18 brumaire, il devint, le 17 messidor an VIII, président du tribunal d'appel de la Dyle, et, le 30 avril 1811, président de chambre à la cour de Bruxelles.

WELCHE (NICOLAS), député de 1816 à 1824, né à Senones (Vosges) le 6 février 1769, mort à Nancy (Meurthe) le 24 mai 1841, fils de Jean-Baptiste Welcho et de Catherine Urban, avocat, devint membre du directoire du district de Senones le 30 brumaire an III, puis, à la suppression des districts, commissaire provisoire du Directoire exécutif près l'administration de Senones (6 brumaire an IV), et administrateur des Vosges (6 messidor suivant). Il donna sa démission d'administrateur le 7 prairial an VII, entra dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, se rallia au 18 brumaire, fut nommé secrétaire-général de la préfecture des Vosges le 6 floral an VIII, et conserva ces fonctions jusqu'à sa mise d'office à la retraite, le 17 mai 1816. Élu, le 4 octobre suivant, député du grand collège des Vosges, par 68 voix (127 votants, 243 inscrits), et réélu, le 13 novembre 1820, par 216 voix (228 votants), il prit place à gauche et vota contre les deux lois d'exception et contre le nouveau système électoral. Il ne se représenta pas aux élections de 1824.

WELCHE (CHARLES), ministre de l'Intérieur, né à Nancy (Meurthe) le 23 avril 1828, fils d'un ancien maire de cette ville, étudia le droit à Paris et se fit inscrire en 1851 au barreau de Nancy. Il s'y distingua, fut nommé conseiller municipal (1859), adjoint au maire, conseiller général du canton d'Haroué (1860), et maire de Nancy (1869). Il occupa ces fonctions lors de la guerre franco-allemande, et son attitude passive à l'égard des envahisseurs lui a été depuis assez vivement reprochée. Thiers le nomma, en janvier 1872, préfet de Lot-et-Garonne. M. Welcho, dont les opinions conservatrices étaient très accentuées, se rallia avec empressement au ministère de Broglie qui l'envoya, le 24 mai 1873, comme préfet dans la Haute-Garonne. Officier de la Légion d'honneur, il fut appelé, en 1874, aux fonctions de secrétaire général du ministère de l'Intérieur, favorisa de tout son pouvoir la politique de M. de Fourtou, qui le fit nommer conseiller d'Etat en service extraordinaire, et occupa encore le poste de préfet de la Loire-Inférieure (1875), et celui de préfet du Rhône (1875-1877). Ses relations avec le conseil municipal républicain de Lyon furent assez courtoises. Après le retour du gouvernement « de combat », (16 mai 1877), il fut nommé préfet du Nord. Tout en conservant cette situation, il se porta candidat officiel à la députation dans la 1^{re} circonscription de Nancy, le 14 octobre 1877; malgré l'appui de l'administration, il échoua

avec 5,763 voix, contre 11,861 à M. Duvaux, républicain. Dans la crise qui suivit les élections, lorsque le maréchal de Mac-Mahon remplaça le cabinet de Broglie-Fourtou par un ministère extra-parlementaire, présidé par le général de Rochebouët, M. Welcho fut désigné pour remplacer M. de Fourtou au ministère de l'Intérieur (23 novembre 1877). Le lendemain, après la lecture de la déclaration du nouveau cabinet, il se chargea de répondre à l'interpellation de M. de Marcère, et se borna à exprimer l'espoir que les ministres, par leurs services « modestes », contribueraient à amener l'apaisement des esprits. Mais la Chambre ayant voté, à une énorme majorité, un ordre du jour de défiance contre le ministère, M. Welcho et ses collègues se trouvèrent dans une situation des plus délicates qui se donna par leur retraite, le 13 décembre 1877. Rentré dans la vie privée, M. Welcho n'a plus joué, depuis lors, aucun rôle politique. Il avait été nommé, le 15 août 1876, commandeur de la Légion d'honneur.

WELLES DE LAVALETTE (SAMUEL, COMTE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Boston (Etats-Unis) le 22 mars 1831, entra dans la diplomatie et fut secrétaire d'ambassade. Adopté par le marquis de Lavalette, ancien ministre, il devint administrateur des chemins de fer de l'Ouest, épousa la fille de M. Rouher, et fut naturalisé français le 16 mai 1863. Élu député au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Dordogne, le 1^{er} juin 1863, par 14,685 voix (24,201 votants, 31,795 inscrits), contre 6,446 à M. Mazarat et 2,801 à M. de Belhade, et réélu, le 24 mai 1868, par 21,954 voix (22,436 votants, 30,674 inscrits), il siégea dans la majorité dynastique et, le 15 juillet 1870, vota les crédits pour la guerre contre la Prusse. Le 4 septembre le rendit à la vie privée. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1868).

WENDEL (FRANÇOIS-CHARLES DE), député de 1815 à 1816 et de 1818 à 1825, né à Charleville (Moselle) le 19 février 1778, mort à Metz (Moselle) le 11 mars 1825, était élève de marine au moment de la Révolution. Il émigra avec sa famille, servit comme officier dans l'armée de Condé de 1795 à 1801, passa au service de l'Autriche jusqu'en 1801, et revint en France en 1808. Il acheta alors les forges de Hayange (Moselle), auxquelles il ajouta, en 1811, celles de Mayerre, qui ne tardèrent pas à prospérer. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Moselle, par 114 voix (206 votants, 318 inscrits), il siégea dans la minorité ministérielle, prit plusieurs fois la parole, et fut membre de la commission des pensions à accorder aux soldats blessés de l'armée royale de Vendée. Après la dissolution de la Chambre introuvable, il devint président du collège électoral de Thionville; mais, en raison de son âge, il ne put se représenter aux élections de 1816. En 1818, il fit un voyage en Angleterre pour étudier les nouveaux procédés de traitement du fer et de la fonte. Successivement réélu député, le 20 octobre 1818, dans le même collège, par 504 voix (919 votants, 1,111 inscrits); le 13 novembre 1822, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Moselle (Briey), par 109 voix (146 votants, 179 inscrits), contre 34 à M. de Lailouette; le 25 février 1824, dans le 2^e arrondissement électoral du même département (Thionville), par 91 voix (97 votants, 105 inscrits), M. de Wendel prit place au côté

droit, fut commissaire de la loi des six douzièmes et de la loi sur les tabacs, vota pour les deux lois d'exception et pour le nouveau système électoral, et parla, en 1823, sur la loi de finances, et, en 1824, sur la loi des douanes. Conseiller municipal du 23 août 1819, conseiller de préfecture la même année, membre et président pendant dix ans du conseil général de son département, il obtint, en 1823, à l'exposition des produits de l'industrie au Louvre, une médaille d'or. Il mourut au début de la législature de 1824-1827.

WENDEL (ALEXIS-CHARLES DE), représentant en 1819, député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Hayange (Moselle) le 13 décembre 1809, mort à Paris le 15 avril 1870, fils du précédent, maître de forges à Hayange, conseiller général du canton de Thionville et plus tard administrateur du chemin de fer de l'Est, fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Moselle à l'Assemblée législative, le 4^e sur 9, par 45,131 voix (76,549 votants, 115,414 inscrits). Il prit place à droite, se rallia pleinement à la politique du prince-président et approuva le coup d'Etat. Aussi fut-il successivement élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 2^e circonscription de la Moselle, le 29 février 1852, par 29,149 voix (29,815 votants, 49,355 inscrits); le 22 juin 1857, par 27,413 voix (27,979 votants, 33,194 inscrits), et le 1^{er} juin 1863, par 30,032 voix (31,330 votants, 39,733 inscrits). Il siégea dans la majorité et ne se représenta pas aux élections de 1869. Chevalier de la Légion d'honneur.

WERBROUCK (JEAN-ETIENNE-AUGUSTIN-JOSEPH, CHEVALIER), député au Conseil des Anciens, né à A.vers (Belgique) le 23 avril 1750, mort le 16 décembre 1813, négociant dans sa ville natale, puis maire à l'époque de l'occupation française, fut élu, le 24 germinal an V, député au Conseil des Anciens, par le département des Deux-Nèthes. Il ne s'y fit pas remarquer et son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Son élection fut annulée au 18 fructidor, comme entachée de royalisme. Rallié au 13 brumaire, il devint conseiller général de son département. Chevalier de la Légion d'honneur, et chevalier de l'Empire du 5 août 1809.

WERLÉ (MATHIEU-EDOUARD), député au Corps législatif de 1862 à 1870, né à Wetzlar (Prusse) le 30 octobre 1801, mort à Reims (Marne) le 5 juin 1894, négociant en vins de Champagne à Reims, fut président du tribunal de commerce de cette ville en 1846, et maire en 1852, puis conseiller général du 2^e canton de Reims. Bien que rallié au second empire, il échoua au Corps législatif, dans la 3^e circonscription de la Marne, le 22 juin 1857, avec 2,545 voix, contre 15,995 à l'élu officiel, M. Carteret, 2,000 au général Cavaignac et 546 à M. Dorodé, ancien représentant; il fut élu, dans la même circonscription, comme candidat du gouvernement, le 9 mars 1862, en remplacement de M. Carteret, décédé, par 29,335 voix (26,612 votants, 34,397 inscrits), contre 5,413 à M. Kuhnart de Préfont, et réélu, le 1^{er} juin 1863, par 23,855 voix (25,325 votants, 37,657 inscrits), et le 24 mai 1869, par 18,699 voix (30,600 votants, 52,171 inscrits), contre 8,449 à M. J. Simon et 3,391 à M. Paris. Il prit place dans la majorité dynastique, et vota, le 15 juillet 1870, les crédits pour la guerre contre la Prusse. Il rentra après le 4 septembre dans la vie privée. Officier de la Légion d'honneur du 11 avril 1858, commandeur du 21 juin 1865.

nour du 11 avril 1858, commandeur du 21 juin 1865.

WEST (AUGUSTE-CÉSAR), député au Corps législatif de 1863 à 1869, né à Soultz (Haut-Rhin) le 13 juillet 1819, mort à Soultz le 23 novembre 1830, débuta dans l'administration comme conseiller de préfecture, devint secrétaire général du Haut-Rhin (15 septembre 1848), préfet du département (3 décembre suivant), préfet du Bas-Rhin (11 mai 1850), et de la Haute-Garonne (13 avril 1855). Mis en non-activité le 3 février 1859, il fut élu, le 15 juin 1863, au 2^e tour, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription du Haut-Rhin, par 13,829 voix (29,537 votants, 31,562 inscrits), contre 12,399 à M. Migeon. Il siégea dans la majorité dévouée à l'empire, fut admis à la retraite, comme préfet, le 19 octobre 1867, et ne se représenta pas aux élections de 1869. Officier de la Légion d'honneur du 24 juin 1856.

WESTERCAMP (CHARLES-EMILE), représentant du peuple en 1818 et en 1819, né à Wissembourg (Bas-Rhin) le 17 décembre 1799, fit son droit à Strasbourg, et se fixa comme notaire à Wissembourg en 1820. Il fit de l'opposition radicale à la Restauration et au gouvernement de juillet, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante, le 14^e sur 13, par 50,415 voix (123,963 votants, 132,186 inscrits). Il siégea à la Montagne, fit partie du comité de la guerre, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre les deux Chambres, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour le droit au travail, pour la suppression et la réduction de l'impôt du sel, pour l'annulation générale, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour l'annulation des transportés, pour la mise en accusation du président et des ministres. Réélu dans le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 3^e sur 12, par 48,266 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits), il reprit sa place à l'extrême-gauche, vota contre l'expédition romaine, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, contre la révision de la Constitution, et quitta la vie politique au coup d'Etat de décembre 1851. Après la guerre de 1870 et l'annexion de l'Alsace, M. Westercamp s'est fixé à Paris.

WESTREENEN VAN THERMAAT (RENÉ-JÉRÔME CHEVALIER), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Utrecht (Hollande) le 21 octobre 1763, mort à Utrecht le 29 mars 1845, fils de Frederik-Jean Van Westreenen Sterkenberg, docteur en droit, et de Gertruyd-Elisabeth Testart, devint conseiller municipal d'Utrecht, ambassadeur de la République batave à la cour de Suède, chevalier de l'ordre royal de l'Union, membre du Corps législatif du royaume de Hollande, et chambellan de la reine Hortense. Le 19 février 1811, il fut nommé par l'empereur député du département du Zuyderzée au Corps législatif, sur une liste au choix présentée par le préfet de ce département. Créé chevalier de l'empire le 3 juillet 1813, il sortit du Corps législatif à la séparation de la Hollande et de la France.